Département du FINISTERE

Arrondissement de QUIMPER

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2023

PROCÈS - VERBAL

TABLE DES MATIERES

OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE 3

OBJET 2. PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2023 3

OBJET 3. EHPAD : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 4

OBJET 4. EHPAD : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 4

OBJET 5. EHPAD : INFORMATIONS : 5

OBJET 6. EHPAD : QUESTIONS DIVERSES 6

OBJET 7. CCAS : RECONDUCTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANTS 7

OBJET 8. CCAS : PRÊT D'HONNEUR 8

OBJET 9. CCAS : DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE 8

OBJET 11. QUESTIONS DIVERSES 11

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le neuf octobre à dix-sept heures trente minutes.
Le Conseil d'administration du CCAS de ROSPORDEN, légalement convoqué le 2 octobre 2023, s'est réuni en Mairie de Rosporden sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Président du CCAS.
Etaient présents :
Michel LOUSSOUARN, Karen LE MOAL, Anne-Marie LE BOUR, Maryvonne NICOLAS, Marceline CORNIC, Djelloul BENHENNI, Véronique BOULAY, Christine MASSUYEAU, Michel GEORGES.
Absents ou excusés :
Stéphane FAVIER (pouvoir à Djelloul BENHENNI), Bernard FRENAY (pouvoir à Michel LOUSSOUARN), Marie-Madeleine LE BIHAN (pouvoir à Karen LE MOAL), Denise DAHERON, Jean-Michel PROTAT, Gérard PENSEC.

OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Vu l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Madame Maryvonne NICOLAS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 2. PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2023

RAPPORTEUR :

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.

CCAS DE ROSPORDEN

LE VOTE			
Présents	7	Exprimés	10
Pouvoirs	3	Voix pour	10
Total	10	Voix contre	0
		Abstentions	0

Madame Véronique BOULAY est arrivée à 17h35.

OBJET 3. EHPAD : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu l'arrêté du 18 août 2023 de l'agence régionale de santé portant modification pour 2023 du montant de la répartition de la dotation globalisée.,
- Vu la nécessité de répartir les crédits, c'est à dire d'opérer des virements de compte à compte pour l'exercice 2023 tel que présenté en annexe

Monsieur Le Président du CCAS propose que soient votés la décision modificative n° 2 du budget 2023 de la résidence Ker Lenn.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	8	Exprimés	11
Pouvoirs	3	Voix pour	11
Total	11	Voix contre	0
		Abstentions	0

Monsieur Michel Georges demande quel est la prévision du déficit. Madame Sandrine BIRZON précise que le déficit dépend des Crédits Non Reconductibles (CNR) qui pourrait atteindre 200 000€.

OBJET 4. EHPAD : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président du CCAS présente le rapport social unique 2022 de la résidence Ker Lenn, tel que annexé.
Ce rapport est une synthèse réalisée via l'application « données sociales » des centres de gestion par extraction des données transmises par la résidence au CDG 29.

Ce rapport est une photographie des ressources humaines au sein de la résidence Ker Lenn. (effectifs,caractéristiques des agents permanents, temps de travail, âges, mouvements, budget et rémuneration, accidents de travail et formation).

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Prend connaissance du Rapport Social Unique2022.

Monsieur Michel LOUSSOUARN fait remarquer que les élements de prévention n'apparaissent pas dans le Rapport Social Unique, le modèle imposé est une trame générique et pas forcément adaptée à chaque établissement.

Madame Sandrine BIRZON ajoute qu'en effet, l'Ehpad Ker Lenn a acheté des rails et offert des séances de reflexologie aux agents , dépenses prévues en participation au bien-être au travail. Des heures de formations (l'équivalent de 4 mois de remplacement) sont prévues chaque année et du matériel de confort acheté pour prévenir les Toubles Musculo Squelettiques (TMS).

OBJET 5. EHPAD : INFORMATIONS :

- Actualité de l'EHPAD :

LETTRE AU GOUVERNEMENT

Le 26 juillet 2023, le Président du Conseil Départemental et l'ensemble des présidentes et présidents des organismes gestionnaires des EHPAD a écrit une lettre à Madame Aurore Bergé, Ministre des solidarités et des familles. Dans un contexte de débats sur le bien vieillir et la loi de financement de la sécurité sociale, ils alertent la ministre sur la situation de rupture que subissent les 120 établissements du Finistère.

L'inflation, la hausse des salaires, les difficultés de recrutement notamment viennent assombrir la situation qui était déjà précaire. 89% des établissements ont affiché un déficit en 2022. Le Département du Finistère a de fait proposé d'augmenter par trois fois les tarifs des EHPAD depuis octobre 2022.

Cela ne suffit pas, les élus demandent pour répondre à la crise d'avoir des mesures gouvernementales d'une part en renforçant le financement de la dépendance et d'autre part en y associant des mesures d'urgence pour combler les trésoreries des résidences pour personnes âgées.

MOBILISATION DU 4 OCTOBRE

La Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Etablissements et services pour Personnes Agées (FNADEPA), apolitique et indépendante regroupe plus de 1 500 structures, de statut public comme privé, dans plus de 80 départements. Depuis des années, elle se bat pour obtenir une réforme ambitieuse et des financements à la hauteur pour l'accompagnement du grand âge. Malgré les promesses et l'urgence, l'Etat se contente pourtant de « mesures de rustines ».

Pendant ce temps, les difficultés des établissements s'amplifient : difficultés de recrutement, impact de l'inflation, flambée des prix de l'énergie, insuffisance des financements, des mesures salariales par l'État.

Le secteur du Grand âge est oublié des politiques publiques. Il faut que ça change !

Pour faire pression sur le Gouvernement, la FNADEPA **a organisé, comme l'année dernière, une mobilisation nationale mercredi 4 octobre, de 15h à 16h .**

Michel LOUSSOUARN précise que la lettre adressée à Madame BERGE avait 111 signataires et concernant la mobilisation du 4 octobre, 19 700 personnes ont été mobilisées dans toute la France.

- Evaluation 2024

Madame Sandrine BIRZON apporte des élements calendaires sur l'évaluation de l'établissement :

- *17 novembre : réunion de cadrage*
- *Mi janvier 2024 : Evaluation sur deux jours avec des entretiens aux résidents et professionnels, des réuniosn pluridisciplinaire et des entretiens avec la direction concernant la stratégie de management.*
  Au terme de cette évaluation, la stratégie managériale servira de feuille de route pour les 5 prochaines années.

OBJET 6. EHPAD : QUESTIONS DIVERSES

Echanges sur la Loi Grand Age , les politiques sont en discussion sur l'établissement d'un budget propre de la branche de sécurité sociale du vieillissement et d'une tarification différenciée.

Débat sur le dévenir des Centres Locaux d'Information et de Coordination lors de la mise en place de cette loi.

Michel Georges questionne sur l'emprunt pour la réhabilitation de l'Ehpad et demande les différences avec le fonctionnement de Ty an Dud Coz.

Michel LOUSSOUARN explique que l'emprunt sera remboursé par les loyers des résidents sur le long terme, ce qui est tout l'intérêt de contracter un emprunt car cela ne se réppercute pas directement sur les résidents.

OBJET 7. CCAS : RECONDUCTION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANTS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget de l'exercice 2023 ;
- Considérant l'augmentation du coût de la vie étudiante et leurs difficultés face aux augmentations des postes de dépenses essentiels comme les dépenses liées à l'alimentation et l'électricité.

Il est proposé au Conseil d'administration du CCAS d'approuver les modalités de mise en œuvre d'une aide exceptionnelle de 100.00 € aux jeunes rospordinois et kernévellois âgés de moins de 25 ans, qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2023-2024, bénéficiaires d'une bourse ou échelon zéro (étudiants dispensés des frais d'inscription sans être bénéficiaires de bourse) comme suit :

Cette aide sera versée suite à la constitution d'un dossier auprès du CCAS, sur justificatifs et conditions :

- Être inscrit dans l'enseignement supérieur, dans un établissement agréé, pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Justifier de la résidence principale des parents dans la commune depuis plus de 3 mois ;
- Être né après le 31/12/1997 ;
- Être bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ou être « échelon zéro »

Pour effectuer sa demande, le formulaire est à compléter et à renvoyer au CCAS avant le 31/10/2023 :

Liste des pièces à joindre :

- Être bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ou être « échelon zéro » ;
- Justificatif de domicile de l'étudiant et de ses parents (+ de 3 mois de présence dans la commune)
- Carte d'étudiant ou attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024
- Notification d'attribution d'une bourse d'étude ou notification « échelon zéro »
- RIB pour le versement de l'aide par le Trésor Public

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Approuve les modalités de mise en œuvre d'une de cette aide exceptionnelle de 100.00 € aux jeunes étudaints âgés de moins de 25 ans, qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2023-2024, bénéficiaires d'une bourse ou échelon zéro ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, Président du CCAS pour signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la décision.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	8	Exprimés	11
Pouvoirs	3	Voix pour	11
Total	11	Voix contre	0
		Abstentions	0

OBJET 8. CCAS : PRÊT D'HONNEUR

Les prêts d'honneur sont destinés à faire face aux frais de scolarité, de stage ou de formation professionnelle. Ces aides ont pour objectif premier de faciliter l'accès à des formations diplômantes destinées à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active. 7 prêts on été accordés depuis 2016.

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu le dossier de demande d'aide concernant le cas suivant :

DEMANDE DE PRET D'HONNEUR POUR EFFECTUER UN STAGE AU VIETNAM

Un Rospordinois a sollicité le CCAS pour une aide au financement d'un stage au Vietnam dans le cadre de ses études.

Après en avoir débattu,

Le Conseil d'administration du CCAS :

- Prend connaissance du dossier de demande d'aide ;
- Donne un avis pour le versement de l'aide sous forme d'un prêt d'honneur remboursable à la fin de ses études.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	8	Exprimés	11
Pouvoirs	3	Voix pour	11
Total	11	Voix contre	0
		Abstentions	0

Michel LOUSSOUARN précise que des prêts d'honneur aux étudiants sont possibles au niveau du département et du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et scolaires).

OBJET 9. CCAS : DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

RAPPORTEUR : : Michel LOUSSOUARN

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DE FACTURES AUTOMOBILE D'UN MONTANT DE 2496€43.

Une rospordinoise a sollicité le CCAS pour le paiement de factures automobile d'un montant total de 2 496€43.

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle d'une des factures d'automobile pour un montant de 150€00 (aide versée directement au garage).

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT D'UNE DETTE SUR DES FACTURES EAU/ASSAINISSEMENT D'UN MONTANT DE 648€30.

Une rospordinoise a sollicité le CCAS le paiement d'une dette sur des factures d'eau et assainissement d'un montant total de 648€30

Décision du Conseil d'administration : accord pour la prise en charge partielle des factures d'eau/assainissement d'un montant de 150€00 (aide versée directement au fournisseur)

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	8	Exprimés	11
Pouvoirs	3	Voix pour	11
Total	11	Voix contre	0
		Abstentions	0

Michel LOUSSOUARN précise que la mensualisation est à l'étude sur le territoire de CCA.

OBJET 10. CCAS : INFORMATIONS

CONSEILLERS NUMERIQUE FRANCE SERVICES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Monsieur le Président rappelle que par délibération du conseil municipal en 2021, un poste avait été crée afin de mener à bien le projet de déploiement du dispositif Conseiller numérique France services animé par l' Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et financé par l'Etat. La convention de financement arrivant à échéance le 6 octobre prochain, des démarches ont été entreprises auprès des services de l'ANCT et de l'Etat afin, d'une part, de solliciter le renouvellement de la convention initiale, d'autre part, de solliciter l'octroi d'un second poste de conseil numérique France services dans un souci d'apporter une réponse aux besoins grandissants et diversifiés sur l'ensemble du territoire.

Les agents assureront les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet.. Un des conseillers numérique France services sera mis à disposition du Centre social Chemin de Faire dans des conditions définies par une convention de mise à disposition et continuera ses actions à la Maison de l'Emploi deux matinées par semaine et à la mairie de Kernével, une matinée par semaine.

Leurs missions seront équivalentes sur la formation des usagers aux usages du numérique dans le but de réduire le fracture numérique en agissant auprès des publics les plus vulnérables et les plus éloignés de l'usage des nouvelles technologies. Pour la coopération et le développement de projets avec la mise en oeuvre d'actions collectives en fonction des attentes et besoins repérés et pour les missions de suivis des accompagnements et des comptes rendus de l'évaluation de l'activités.

Tous deux auront la mission de concevoir, de proposer et de mettre en ouvre des interventions et des actions adaptées et innovantes de médiation numérique. Le second sera davantage sur le prisme de la médiation numérique culturelle.

À noter que ces deux intervenants seront un appui technique pour faciliter les prises de rendez-vous en ligne concernant le service de Titres d'identités ouvert au 2 octobre.

BILAN ANNUEL MUTUELLE DITE "COMMUNALE" - MUTAMI

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Depuis la signature de la convention entre la commune et Mutami en octobre 2022, le conseiller remplit son rôle de conseil envers les administrés en s'abstenant de faire signer un contrat lorque la personne dispose déjà de garanties suffisantes. En un an, il a réalisé 36 devis et contractualisé 13 adhésions sur Rosporden pour 19 bénéficiaires et 1 adhésion sur Kernével pour 1 bénéficiaire.

A noter qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 20 octobre à 17h30 au Centre Culturel de Rosporden et les prochaines permanences se feront en mairie le 26 octobre, le 14 novembre et le 12 décembre.

COLIS DE NOËL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

En 2022, 38 colis ont été distribués en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), et 432 colis destinés aux personnes de plus de 75 ans vivant à leur domicile ont été commandés, dont 22 étaient réservés aux retraités de la Mairie.

Toutefois, il est regrettable de noter que sur ces derniers, 73 colis n'ont pas trouvé preneur, représentant ainsi une perte de 11%, soit un montant de 1 490,66 euros. Il est essentiel de souligner que certaines personnes ne souhaitent pas nécessairement recevoir de colis et expriment plutôt le désir de les donner à la banque alimentaire.

Dans le but d'améliorer cette situation et de réduire les pertes, le CCAS envisage d'adapter ses commandes en excluant ces personnes de la liste et en privilégiant l'utilisation de produits locaux pour la composition des colis. De cette manière, la municipalité s'engage dans la promotion du Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui a pour objectif de favoriser la consommation de produits locaux, de soutenir les producteurs locaux et de développer les circuits courts.

D'un point de vue plus technique, l'étude en cours se concentre sur l'optimisation de l'organisation des retraits de colis en mairie afin d'éviter une surcharge des agents d'accueil, en particulier pendant la période de fin d'année. Cette préoccupation est d'autant plus importante avec la reprise du service des Titres d'identité en mairie depuis le début du mois d'octobre.

FLEURISSEMENT DES TOMBES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Une délégation est à mettre en place pour embellir les tombes des généreux donateurs du CCAS. Le fleurissement se fera le lundi 30 octobre à 14h00.

LA COLLECTE ALIMENTAIRE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

La collecte nationale des Banques alimentaires se déroulera les vendredi 24 et samedi 25 novembre. La dématérialisation sera reconduite dans les magasins proposant ce service.

C'est un rendez-vous citoyen qui valorise la solidarité nationale et le partage. Au niveau de Rosporden, elle mobilise la participation d'un grand nombre de bénévoles et implique les magasins locaux.

POLITIQUE DU LOGEMENT SUR LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Communiqué de presse sur table

PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT INTERNE POUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Considérant qu'une nouvelle organisation interne des attribution des logements sociaux vise à garantir une gestion transparente et équitable de ce processus et en accord avec les critères d'attribution définis par la législation en vigueur, le CCAS a mis en place un protocole préparatoire aux commissions d'attributions des logements sur la commune.

Ce protocole est en conformité avec le le Plan Départemental d'action du Finistère pour le logement et l'hébergement des personnes dévaforisées (2016-2023) et l'article R441-14-1 du code de la construction et de l'habitat. (Protocole en annexe).

OBJET 11. QUESTIONS DIVERSES

Le Président

Le ou La Secrétaire de séance